



Ref : CA2015/190

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUILLET 2015

DÉLIBÉRATION PORTANT ADOPTION DE DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 10 juillet 2015 réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

*Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne*

➡ **adopte la demande de remise gracieuse portant une somme de six-cents cinquante et un euros (651 €) correspondant à des droits d'inscription impayés à recouvrer sur le titre de recettes n° 2811/14 – IUT ARE LICENCE PRO.**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 10 juillet 2015.

Nombre de membres présents	14
Nombre de membres représentés	4
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	18
Nombre de votes pour	18
Nombre de votes contre	0

Le Président,

Signé

Jean-Paul JOURDAN.

Publié le : 04 sept.-15

Transmis au Recteur Chancelier des Universités de Bordeaux le : 03 sept.-15